

RCS : ST BRIEUC

Code greffe : 2202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST BRIEUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 01025

Numéro SIREN : 917 685 786

Nom ou dénomination : HOMAMA

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2023 sous le numéro de dépôt 2842

1

## BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2022

Page 17

Désignation de l'entreprise		EURL HOMAMA		Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		31 RUE ANATOLE LE BRAZ		22000 ST BRIEUC	
Numéro SIRET *		9 1 7 6 8 5 7 8 6 0 0 0 1 9			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		6		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2	
				Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 1	
		Brut 1		Amortissements - Provisions 2	
		Net 3		Net 4	
<b>ACTIF</b>					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040	100 015	042	100 015
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>100 015</b>	<b>048</b>	<b>100 015</b>
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
ACTIF CIRCULANT	Créances (2)	068	18 000	070	18 000
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	60	074	60
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	4 869	086	4 869
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>22 929</b>	<b>098</b>	<b>22 929</b>
	<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>122 944</b>	<b>112</b>	<b>122 944</b>
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1	
				Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		50 000	
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131 )	132			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		6 797	
	Provisions réglementées	140			
	<b>Total I</b>	<b>142</b>		<b>56 797</b>	
	<b>Total II</b>	<b>154</b>			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		360	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169 )	172	60 430	65 786	
	Produits constatés d'avance	174			
<b>Total III</b>	<b>176</b>		<b>66 146</b>		
<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>		<b>122 944</b>		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

En Euros.

Signé électroniquement le 23/05/2023 par  
Marius FAYTRESigned with  
universignCERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINALEmilie HANET  
QUINSA.

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2022

Page 18

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le								
		EURL HOMAMA		1	2	0	2	2	1	2	0	2	1					
A - RÉSULTAT COMPTABLE																		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires		209											210				
	Production vendue	biens	215											214				
		services *	217	22 500										218				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)													222				
	Production immobilisée *													224				
	Subventions d'exploitation reçues													226				
	Autres produits													230				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			22 500										232				
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)													234			
		Variation de stock (marchandises) *													236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)													238					
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *													240					
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			5 518										242					
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243											244					
Rémunérations du personnel *			8 985										250					
Charges sociales (cf. renvoi 380)													252					
Dotations aux amortissements *													254					
Dotations aux provisions													256					
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259											262	0			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260															
Total des charges d'exploitation (II)			14 503										264					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			7 997										270					
Produits financiers (III)													280					
Produits exceptionnels (IV)													290					
Charges financières (V)													294					
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347											300				
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348															
Impôts sur les bénéfices * (VII)			1 200										306					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			6 797										310					
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312	6 797	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *													316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles													318				
	Provisions non déductibles *													322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			1 200										324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cls d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248						330					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)		249						251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													997				
	Déductions	Entreprise nouvelles (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 septies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138					342				
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992					350					
Divers ZFA NG (44 quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346												
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993													
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		7 997						352	354							
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)												356					
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :												360					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		7 997						370	372							

En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quesin

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482	100 015	484		486	100 015				
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>		<b>492</b>	<b>100 015</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>100 015</b>				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>572</b>		<b>574</b>		<b>576</b>					
III		PLUS-VALUES MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>					
Plus-values taxables à 19 % (1)			<b>579</b>		<b>590</b>	<b>583</b>	<b>594</b>	<b>595</b>					
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : EURL HOMAMA

Néant  \*

## I RELEVÉS PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				

## B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681	683		
Autres immobilisations incorporelles	700	705		
Terrains	710	715		
Constructions	720	725		
Inst. techniques matériel et outillage	730	735		
Inst. générales agenc. am. divers	740	745		
Matériel de transport	750	755		
Autres immobilisations corporelles	760	765		
TOTAL	770	775		

## C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

## II ÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982
Déficits reportables		984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis
Déficits de l'exercice		860
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870

## III IERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374 4 500
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 1 043
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid/Onassis

HOMAMA  
Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros

Siège social : 31 rue Anatole LE BRAZ  
22000 ST BRIEUC

917 685 786 - RCS ST BRIEUC

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE  
DU 22 MAI 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**DEUXIEME DÉCISION**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 6 797,10 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	6 797,10 euros
A la réserve légale	5 000,00 euros
Le solde, en totalité au compte "autres réserves"	1 797,10 euros

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

***Certifié conforme  
La Gérance***

***Marius FAYTRE***

Signé électroniquement le 23/05/2023 par  
Marius FAYTRE

 Signed with  
**universign**



**CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL**

**MARIUS FAYTRE**  
